



Titre de la réunion :	Réunion plénière Exportation
Date de la réunion :	27/06/2023
Organisateur :	Leslie Lambregts
Rapporteur :	Ingrid Decraen
Présents :	
Leslie Lambregts	AFSCA – DG Politique de contrôle – Directeur Relations internationales
Ilse Van Nerum	AFSCA – DG Politique de contrôle – Relations internationales
Agathe Delobel	AFSCA – DG Contrôle – CNC
David Stulens	SPF Affaires étrangères (B3)
Marie Baerts	Représentation permanente de la Belgique auprès de l'UE
Catherine Latour	AWE – Inovéo (Association wallonne des éleveurs)
Lucie Lejeune	AWEX (Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers)
Astrid Vangerven	BCZ-CBL (Confédération belge de l'industrie laitière)
Giel Boey	Boerenbond
Cédric Charon	FEBEV (Fédération belge de la viande, organisation professionnelle pour les secteurs de la viande porcine et bovine)
Imke Van den Broeck	FEVIA (Fédération de l'industrie alimentaire belge)
Wim Geeraerts	FEVIA
Ann Truyen	VIP / BVK (Fédération des abattoirs industriels de volailles / Fédération professionnelle du secteur de la viande de veau)
Dominique Rolin	Rousselot
Anna Duginova	VLAM (Vlaams Centrum voor Agro- en Visserijmarketing vzw)
Peter Jaspers	FIT (Flanders Investment & Trade)
Helga Laporte	PB Leiner (Gélatine et collagène)

Ordre du jour	Discussion
1. Approbation de l'ordre du jour	L'ordre du jour a été approuvé.
2. Border Target Operating Model (BTOM) et exportation vers la Grande-Bretagne	<p>Les marchandises 'Medium risk' importées en Grande-Bretagne à partir du 31 octobre devront être accompagnées d'un certificat. Certains produits, comme les produits composés et la plupart des fruits et légumes, sont exclus parce qu'ils sont encore considérés comme 'low risk'.</p> <p>Ces catégories de risques peuvent encore changer, mais cela ne se produira pas avant avril 2024 et une large phase de transition sera toujours prévue.</p> <p>La publication de la version définitive de ce TOM est prévue pour le mois de juillet. Il est important que les secteurs connaissent les exigences en matière de certification (et se préparent à y satisfaire) et prennent des dispositions en temps utile avec les ULC.</p> <p>En collaboration avec FIT, l'AWEX et FEVIA, l'AFSCA a organisé 2 webinaires. Les secteurs doivent avertir les opérateurs.</p> <p><u>Questions/remarques :</u> <i>FEVIA : Où en est la certification numérique ? Il ressort d'une enquête que l'on craint un manque d'agents de certification.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La certification phytosanitaire numérique doit être effectuée via Traces selon la législation européenne. Les États membres qui utilisent un système national (comme BeCert en Belgique) doivent donc d'abord se connecter à TRACES. La connexion entre les deux systèmes n'est pas encore en ordre, il y a encore un problème avec la signature numérique. - La législation européenne ne prévoit rien en matière de certificats sanitaires électroniques. Par conséquent, la Commission n'investira pas immédiatement dans la possibilité d'une connexion entre TRACES et les systèmes nationaux des États membres. Cela nous oblige à rechercher une solution bilatérale avec le Royaume-Uni. Nous ne pouvons pas donner de délai, le Royaume-Uni veut d'abord lancer la certification électronique via Traces. Nous recevons pour l'instant peu de feed-back du R-U à ce sujet. <p>BeCert peut déjà être utilisé pour demander et délivrer des certificats par voie électronique, mais il en résulte finalement toujours un certificat papier.</p> <p>Distinction entre l'utilisation de Traces/BeCert et la certification électronique : la certification électronique n'est de toute façon pas possible à partir du 31 octobre, que l'on utilise Traces ou BeCert.</p>

Ordre du jour	Discussion
	<p>Pour les demandes de certificats, nous encourageons l'utilisation de BeCert, qui est plus convivial que TRACES. En outre, il est également possible de faire une demande via le PDF, comme publié sur notre site web, ou par le biais d'un système propre à l'entreprise ou via TRACES.</p> <p>Selon la VIP, TRACES serait à l'avenir l'étape la plus rapide vers la certification numérique pour le R-U. La Commission soutient ce point de vue et ne tient aucun compte d'importants pays exportateurs tels que les Pays-Bas et la Belgique. BeCert disposerait d'une capacité suffisante pour toutes les demandes. LLS se renseigne.</p> <p><i>Combien de vétérinaires sont-ils disponibles ?</i></p> <p>Il y a longtemps eu une incertitude au sujet des exigences d'importation britanniques, du côté de l'AFSCA, il y a suffisamment de personnel. Différents profils sont nécessaires en fonction de la spécialité (phyto, animaux, etc.). Au besoin, Agathe transmettra des chiffres spécifiques.</p> <p><i>Contrôle à distance ?</i></p> <p>Il n'existe pas de catégories de produits pour lesquels la certification s'effectue à 100% à distance. La fréquence de contrôles physiques appliquée dépend du type de produits et des exigences du pays tiers de destination. Dans tous les cas, quel que soit le produit, il existe une fréquence minimale de contrôles physiques sur 1% des envois. Pour la viande, à moins que les exigences à certifier n'imposent de contrôles physiques systématiques, une fréquence minimale de 50% a été décidée et est en train d'être mise en place dans les ULC.</p> <p><i>Inspection aléatoire. Le chiffre de 50 % vaut-il également pour les produits laitiers ?</i></p> <p>Les produits laitiers ne font pas l'objet de contrôles physiques systématiques lors des contrôles pré-export, à moins que les exigences spécifiques du pays-tiers ne l'imposent.</p> <p><i>VIP : les entreprises doivent contacter l'ULC, mais celle-ci répond souvent qu'elle attend encore des instructions de Bruxelles.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Y a-t-il un timing pour briefer les ULC ?</i> - <i>Dans le cadre de la préparation des entreprises, on se réfère aux RI sur le site web. Y a-t-il un calendrier suivant lequel les RI et certificats seront disponibles ?</i> <p>Le contenu des certificats « simplifiés » n'a pas changé. En guise de préparation, les entreprises peuvent donc se baser sur les versions et recueils d'instruction afférents qui sont actuellement publiés sur le site web de l'AFSCA.</p>

Ordre du jour	Discussion
	<p>Le service CNC organise chaque mois une concertation 'coordination certification' dont l'un des points fixes à l'ordre du jour est l'exportation vers le Royaume-Uni. Le service Relations internationales participe également à ces réunions. Il y a un contact étroit entre les ULC et l'administration centrale.</p> <p><i>Les Britanniques effectueraient des contrôles physiques dans 1 à 30 % des cas. L'AFSCA dispose-t-elle de plus de détails à ce sujet ?</i></p> <p>Non. Il ressort du document TOM que la simplification est surtout de leur côté, probablement pour ne pas être pointés du doigt en cas de problèmes commerciaux.</p>
<p>3. Feed-back réunion ministre Clarinval et ministre chinois de la GACC</p>	<p>La visite s'est faite à la demande du ministre de la GACC.</p> <p>Il n'est pas question de régionalisation dans le cadre de la PPA, contrairement à ce qui avait été initialement annoncé. Pour nous, la priorité est la levée de l'embargo et la reprise des exportations de viandes de porc. Nous avons donc insisté auprès de notre ministre pour être très direct à ce sujet.</p> <p>Le ministre chinois n'a évidemment pas pu y répondre et s'est contenté de dire en souriant « tough question ». Cela dépend de l'évaluation minutieuse des experts de la GACC.</p> <p>Nous avons proposé la visite de notre premier ministre à la Chine fin octobre/début novembre comme moment pour prendre une décision. Le ministre chinois a demandé si notre ministre pourrait accompagner. Notre attaché en Chine suit la situation de très près sur place.</p> <p>La Chine a récemment levé l'embargo ESB, mais uniquement pour les viandes désossées de bovins de moins de 30 mois. Lors de la visite, un MoU sur la coopération dans le cadre de l'ESB a été signé. Ce sera une condition à la poursuite des négociations pour une levée complète de l'embargo. L'AFSCA a reçu il y a quelques semaines un questionnaire pour les viandes désossées de bovins de moins de 30 mois. Après évaluation du questionnaire complété, une ou plusieurs visites d'inspection et des négociations sur les conditions d'exportation bilatérales suivront certainement. Le chemin est donc encore long.</p> <p>Un protocole a également été signé pour les chicons. Il y aura encore une inspection vidéo.</p>
<p>4. Micromissions (FEVIA)</p>	<p>Ce point figure depuis plusieurs mois à l'ordre du jour d'une autre concertation, à savoir la concertation « AR expertise - micro-missions ». Concrètement, il s'agit d'une demande des organisations vétérinaires UPV et DEVA, d'augmentation de leurs indemnités pour toutes les missions s'inscrivant dans le cadre d'une micro-mission. Les micro-missions sont des</p>

Ordre du jour	Discussion
	<p>activités réalisées par des vétérinaires chargés de mission (CDM) en moins d'une demi-heure. Les déplacements nécessaires à cette fin rendent le job moins attrayant.</p> <p>La délivrance de certificats en fait également partie. Dans le secteur de la transformation, 20% des certificats délivrés le sont dans le cadre d'une micro-mission.</p> <p>Cette part ne va-t-elle pas augmenter en raison du Brexit, parce qu'il y aura aussi plus de petits envois par « groupage » ?</p> <p>Agathe trouve difficile de déjà y répondre sur la base du document BTOM.</p>
<p>5. Déploiement de l'EU Animal Health Law (FEVIA)</p>	<p>BCZ : en France, il est prévu de ne plus délivrer de pré-certificats pour les maladies animales énumérées dans l'Animal Health Law (ex. la tuberculose). L'approche de l'UE est harmonisée par l'application de l'Animal Health Law. Il ne s'agit donc pas d'une condition légale supplémentaire et aucun certificat ne sera délivré à cet effet.</p> <p>Dans notre secteur, les craintes portent sur l'entrée en vigueur et les pays concernés. L'Allemagne et l'Italie ont déjà indiqué qu'elles attendaient toujours des pré-certificats pour certaines déclarations de maladies animales.</p> <p>Aucun document officiel n'est actuellement disponible à ce sujet.</p> <p>Leslie confirme que les grands principes restent inchangés : tout ce qui est garanti par la législation européenne ne nécessite pas de pré-certificat et un État membre ne peut pas en demander. Pour ce qui va au-delà de la législation européenne, des garanties devront être offertes par le pays d'origine, par exemple pour les exigences relatives aux maladies animales ou végétales qui sont plus strictes que celles appliquées dans l'UE.</p> <p>Les réunions de Potsdam n'ont porté que sur la forme de l'échange de telles informations et sur les points de contact dans les États membres, et non sur le contenu.</p> <p>Un groupe informel de Potsdam a récemment aussi été constitué où de tels sujets peuvent être abordés. Depuis peu, la Belgique fait également partie de ce groupe.</p>
<p>6. Communication sur les modifications apportées aux recueils d'instructions (FEVIA et FEBEV)</p>	<p>De manière générale, les secteurs souhaitent que les modifications apportées aux RI soient annoncés à l'avance. Les secteurs peuvent de la sorte informer leurs membres à temps. Les grandes modifications ont un impact pour les entreprises.</p> <p>Leslie : il est discuté, au préalable, avec les secteurs concernés, de la possibilité de mise en œuvre de modifications importantes. Des lettres d'information sont également envoyées aux entreprises qui y sont abonnées. Cela ne devrait en principe pas poser de problème. Pour le cas concret de la Corée du Sud, Leslie ne sait pas où cela a dérapé.</p> <p>Cédric demande s'il y a aussi une période transitoire (quelques jours) après la publication d'un nouveau certificat, lorsque, par exemple, un envoi est déjà prêt.</p>

Ordre du jour	Discussion
	<p>Leslie : Cette possibilité dépend d'un cas concret à l'autre.</p> <p>FEBEV : Les OCI ne sont pas toujours au courant des nouvelles exigences, des nouveaux RI ou des nouvelles check-lists concernant les exportations ou un pays exportateur particulier.</p> <p>Les canaux de communication actuels, s'ils fonctionnent correctement, devraient suffire. Leslie demandera en outre un feed-back en interne et lors des concertations avec les OCI.</p>
7. Divers	<p>FIT reçoit des questions sur le mode d'envoi de pigeons vers Taïwan. Ils ne savent pas à qui s'adresser, il n'y a pas de fédération des pigeons.</p> <p>VIP : La Royale Fédération colombophile belge intervient au nom du secteur colombophile. La cellule de crise de Filip Houdart de l'AFSCA a eu des contacts avec eux lors de la crise de la grippe aviaire.</p> <p>Leslie vérifiera s'il trouve une correspondance à ce sujet, mais il soupçonne que Taïwan ne voudra pas faire d'exception lorsqu'il s'agit de maladies animales.</p>

Points d'action	Responsable	Délai